

# COMMUNE DE SAINT MAXIRE

## REUNION DU 13 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le huit septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Christian BREMAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Date de convocation du conseil municipal : 01/09/2020

**PRESENTS** : MMS BERTHELOT (arrivé à 20h10 pendant les questions diverses), BREMAUD, GOULARD, MARTINEAU, PRIMAULT, THIBAudeau, VACHER, MMES BERNARD, CHATAIGNER, FERRU, NEAU, POULARD, RAYMOND

ABSENT(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : Eric FAYS a donné pouvoir à Christian BREMAUD, Josseline ROBINEAU a donné pouvoir à Philippe GOULARD Patrice BERTHELOT a donné pouvoir à Philippe VACHER.

ABSENT(s) excusé(s) :

ABSENT(s) :

**SECRETAIRE** : Manon CHATAIGNER

Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2020

### REMPLACEMENT DE DEUX OUVRAGES D'ART : Choix du CSPS

L'ADJOINT EXPOSE

Lors du conseil municipal du 17 avril 2018, nous avons décidé de lancer le projet du dossier de réfections des 2 ponts de la prairie et le 20 mai 2019, nous avons décidé du maître d'œuvre.

Pour finaliser ce projet, nous devons choisir une entreprise pour la mission SPS. Nous avons demandé à 6 entreprises et 5 ont répondu :

	DATE	ENTREPRISES	PRIX HT
1	07/09/2020	A.C.I	2 436.00€
2	08/09/2020	SOCOTEC	3 200.00€
3	14/09/2020	APAVE	2 514.00€
4	21/09/2020	BUREAU VERITAS	4 207.50€
5	21/09/2020	QUALICONSULT	3 150.00€

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

**DECIDE** de prendre l'entreprise A.C.I. au prix de 2 436.00€ HT, soit 2 923.20€ TTC

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir dans ce projet.

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2021

### REMPLACEMENT DE DEUX OUVRAGES D'ART : Choix du Contrôleur Technique

L'ADJOINT EXPOSE

Lors du conseil municipal du 17 avril 2018, nous avons décidé de lancer le projet du dossier de réfections des 2 ponts de la prairie et le 20 mai 2019, nous avons décidé du maître d'œuvre.

Pour finaliser ce projet, nous devons choisir une entreprise pour la mission de contrôle technique. Nous avons demandé à 5 entreprises et 4 ont répondu :

	DATE	ENTREPRISES	PRIX HT
--	------	-------------	---------

1	08/09/2020	SOCOTEC	5 280.00€
2	14/09/2020	APAVE	14 925.00€
3	21/09/2020	BUREAU VERITAS	5 360.00€
4	21/09/2020	QUALICONSULT	5 940.00€

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

**DECIDE** de prendre l'entreprise SOCOTEC au prix de 5 280.00€ HT, soit 6 336.00€ TTC

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir dans ce projet.

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2021

### **DEMANDE DE SUBVENTION « DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL » :**

#### **Remplacement de jeux d'extérieur dans la cour de l'école maternelle.**

L'ADJOINT EXPOSE

Lors de la visite annuelle de la structure des jeux extérieurs de la cour de l'école maternelle, le rapport liste d'importants travaux à réaliser pour que les normes de sécurité soient respectées. Nous avons donc pensé que nous pourrions les remplacer en début d'année 2021 et bénéficier de la subvention du dispositif de soutien à l'investissement local.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 10 720€ HT soit 12 864€ TTC. Son financement pourrait être assuré selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Jeux d'extérieur de l'école maternelle	10 720.00€	Département – Dispositif de soutien à l'investissement local	5 000.00€
		Autofinancement	5 720.00€
<b>TOTAL HT</b>	<b>10 720.00€</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>10 720.00€</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré (14 voix pour et 1 abstention)

**APPROUVE** le projet de remplacement des jeux d'extérieur dans la cour de l'école maternelle.

**VALIDE** le plan de financement.

**AUTORISE** le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre du dispositif de soutien à l'investissement local après du Département des Deux-Sèvres pour un montant de 5 000.00€

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2021

### **DEMANDE DE SUBVENTION « DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL » : Réfection de façades et installation d'un escalier pour un logement locatif communal.**

LE MAIRE EXPOSE

Depuis plusieurs années, la majorité des façades du locatif communal situé au 8 rue de Niort est en très mauvaise état. De plus, une pièce de stockage à l'étage est seulement accessible par une échelle, alors nous voudrions installer un escalier extérieur pour y accéder. Nous avons donc pensé que nous pourrions faire ces travaux en début d'année 2021 et bénéficier de la subvention du dispositif de soutien à l'investissement local.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 10 259.26€ HT soit 12 311.12€ TTC. Son financement pourrait être assuré selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Enduit des façades	5 511.26	Département – Dispositif de soutien à l'investissement local	5 000.00€
Escalier en acier galvanisé	4 748.00	Autofinancement	5 259.26€
<b>TOTAL HT</b>	<b>10 259.26€</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>10 259.26€</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

**APPROUVE** le projet de réfection de façades et l'installation d'un escalier pour un logement locatif communal.

**VALIDE** le plan de financement.

**AUTORISE** le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre du dispositif de soutien à l'investissement local après du Département des Deux-Sèvres pour un montant de 5 000.00€

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2021

### **DEMANDE DE SUBVENTION « DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL » : Réfection de la toiture de l'ancien Centre de Premier Secours.**

LE MAIRE EXPOSE

Si nous voulons réhabiliter l'ancien Centre de Premier Secours situé rue de la Prairie, il faut refaire entièrement la charpente et la toiture. Nous avons donc pensé que nous pourrions faire ces travaux en début d'année 2021 et bénéficier de la subvention du dispositif de soutien à l'investissement local.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 10 672€ HT soit 12 806.40€ TTC. Son financement pourrait être assuré selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Réfection de la toiture de l'ancien Centre de Premier Secours	10 672.00€	Département – Dispositif de soutien à l'investissement local	5 000.00€
		Autofinancement	5 672.00€
<b>TOTAL HT</b>	<b>10 672.00€</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>10 672.00€</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

**APPROUVE** le projet de réfection de la toiture de l'ancien Centre de Premier Secours.

**VALIDE** le plan de financement.

**AUTORISE** le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre du dispositif de soutien à l'investissement local après du Département des Deux-Sèvres pour un montant de 5 000€

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2021

### **ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE A UN CONSEILLER MUNICIPAL**

LE MAIRE EXPOSE

Vu l'article L. 2123-24-1 II du Code général des collectivités territoriales

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal, de l'élection du Maire et de quatre adjoints du 26 mai 2020 ;

Vu la délibération du 26 mai 2020 *attribuant* des indemnités du Maire et des 3 Adjoints et de 3 conseillers municipaux ;

Vu les arrêtés du 27 mai 2020 *portant* délégations de fonction aux trois adjoints et aux 3 conseillers municipaux ;

Considérant que, dans les communes de moins de 100 000 habitants, le conseil municipal peut décider de verser une indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal dans la limite de 6 % de l'indice 1027 et du montant de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant, qu'en ce début de mandat, nous nous sommes aperçus qu'un conseiller municipal apportait beaucoup de son temps, d'énergie et de ses connaissances pour certaines activités de la commune : délégué défense, délégué énergie, correspondant sécurité routière et délégué titulaire au SIC pour Jean-Luc THIBAudeau.

Dans ces conditions, et après concertation du conseil municipal, il a été décidé de donner à ce conseiller, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, une indemnité de fonction en sa seule qualité de conseiller municipal, comme présenté ci-dessous :

- Monsieur Jean-Luc THIBAudeau, Conseiller municipal : 4.52 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

**ADOpte** les propositions du Maire

**FIXE** conformément au tableau, le montant des indemnités de ce conseiller municipal et **REPREND** le montant des indemnités de fonction du Maire et des trois adjoints conformément à la délibération du 26 mai 2020.

Vote pour : 15    vote contre : 0    Abstention : 0

## **CONCESSION DANS LE CIMETIERE : Reprise d'une concession appartenant à un particulier**

LE MAIRE EXPOSE

En 1970, Monsieur Fernand CANTET a acquis de façon perpétuelle, 3 concessions dans le cimetière communal pour une valeur de 40.00 francs chacune. Son fils, Robert CANTET, souhaite rétrocéder à la commune une des concessions (D 2240) encore vierge de tous travaux et sans occupant.

Je vous propose de faire une reprise de concession de notre cimetière communal de la parcelle D 2240 pour la somme de 80€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

**ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire et reprendra la concession D 2240 pour un montant de 80€.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2020

## **LOTISSEMENT DE LA MORINIÈRE 3 : achat d'un terrain appartenant à Monsieur Claude PACAUD**

LE MAIRE EXPOSE

Dans le cadre de la réalisation d'un nouveau projet de lotissement à la Morinière, il paraît judicieux d'acquérir la parcelle de Monsieur Claude PACAUD d'une superficie de 9 897 m<sup>2</sup> jouxtant les lotissements communaux. Après une demande d'estimation aux domaines, le terrain, cadastré section AB n° 92 pourrait être vendu à la Commune pour la somme de 115 000€.

Je vous demande de vous prononcer sur cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

**ACCEPTE** d'acheter le terrain cadastré section AB n° 92 appartenant à Monsieur Claude PACAUD pour la somme de 115000€.

**DIT** que les crédits seront ouverts au budget 2021

**PRECISE** que Maître BIENNER, notaire à Niort sera chargé de la rédaction de l'acte

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents à intervenir dans ce dossier.

Béatrice Raymond sort de la salle du conseil.

## **VESTIAIRE DU STADE DE FOOTBALL : achat d'une partie du terrain appartenant à Monsieur Lionel RAYMOND**

LE MAIRE EXPOSE

La commune a un projet de reconstruction des vestiaires du stade de football mais pour qu'il se réalise il faut que nous acquérions une partie de la parcelle AD n°97 jouxtant les vestiaires actuels. Le bornage a été fait par le bureau de Géomètre « Air&Géo » au mois d'août. Nous avons reçu le plan cadastral qui nous précise le détachement de 236m<sup>2</sup> pour que notre projet soit réalisable.

Nous avons fait une Proposition au propriétaire Monsieur Lionel RAYMOND soit 15€ le m<sup>2</sup> ce qui fait pour la partie détachée la somme de 3 540€, et il a accepté.

Je vous demande de vous prononcer sur cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

**ACCEPTE** d'acheter les 236m<sup>2</sup> détaché du terrain cadastré section AD n°97 appartenant à Monsieur Lionel RAYMOND au prix de 15 € le m<sup>2</sup> soit une somme totale de 3 540€

**DIT** que les crédits sont ouverts au budget 2020

**PRECISE** que Maître BIENNER et Maître ROUSSEAU, notaires à Niort seront chargés de la rédaction de l'acte

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents à intervenir dans ce dossier.

## **ACHAT D'UN TERRAIN DANS LES GARENNES : achat d'un terrain appartenant à Mesdames CHAPENOIRE.**

LE MAIRE EXPOSE

La commune est déjà propriétaire de plusieurs parcelles dans les garennes, il paraît judicieux d'acquérir la parcelle de Mesdames CHAPENOIRE Annie, Lydie et Christelle d'une superficie de 637 m<sup>2</sup> jouxtant des parcelles communales. Après une demande d'estimation aux domaines, le terrain, cadastré section AC n° 72 pourrait être vendu à la Commune au prix de 500€.

Je vous demande de vous prononcer sur cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

**ACCEPTE** d'acheter le terrain cadastré section AC n° 72 appartenant à Mesdames CHAPENOIRE Annie, Lydie et Christelle au prix de 500€.

**DIT** que les crédits sont ouverts au budget 2020

**PRECISE** que Maître BIENNER, notaire à Niort sera chargé de la rédaction de l'acte

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents à intervenir dans ce dossier.

**CRISE SANITAIRE : Annulation de 4 loyers, à chacun des 3 commerces locataires de la commune, pour la partie commerciale.**

LE MAIRE EXPOSE

La crise sanitaire a durement touché les commerces de la commune. Nous sommes le loueur de 3 d'entre eux, le salon de coiffure « Apparence » pour un loyer mensuel de 490€, la boulangerie pâtisserie Brouard pour un loyer mensuel de 1613.30€ dont 1 001.82€ pour la partie professionnelle et le bar restaurant « L'art de recevoir Céline et Manu » pour un loyer mensuel de 1 513.34€ HT soit 1 816€ TTC.

Nous leurs avons demandé une attestation comptable de leur chiffre d'affaire de mars à juin pour les années 2019 et 2020 et aussi les aides perçues pour la même période de 2020.

Au regard des chiffres fournis, je vous propose d'annuler 4 loyers, pour la partie professionnelle, de ces 3 commerces.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

**APPROUVE** la proposition d'annuler 4 loyers, pour la partie professionnelle, du salon de coiffure « Apparence » pour un montant mensuel de 490€, pour la boulangerie pâtisserie Brouard pour un montant mensuel de 1 001.82€ et le bar restaurant « L'art de recevoir Céline et Manu » pour un montant mensuel de 1 513.34€ HT soit 1 816€ TTC.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents à intervenir dans ce dossier.

INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (C.A.N.)

1. Un fonds communautaire du patrimoine est proposé aux communes pour la restauration des objets, d'intérêt historique, artistique, technique ou scientifique, du territoire de notre agglomération.
2. Les rapports annuels de l'exercice 2019 pour l'assainissement collectif et non collectif sont à votre disposition.
3. Le rapport annuel de la gestion des déchets est consultable en mairie.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES : le Maire fait part à l'assemblée de ce qui suit :**

- Le rapport d'activité et le rapport financier 2019 du Centre de Gestion est à votre disposition au secrétariat.
- L'association des Maires propose des formations aux élus.
- Une déclaration en Préfecture est obligatoire pour les manifestations de plus de 10 personnes sur la voie publique ou lieux ouverts au public (modèle en Mairie et transféré à tous les Présidents d'associations).
- Le 20 septembre dernier, l'association Badmax est la seconde association à nous proposer un protocole sanitaire pour la reprise de leur activité. Il faut noter l'implication de l'association dans l'application des consignes préconisées.

Lors du tour de table habituel, les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce qui suit ou sont invités à prendre certaines décisions mineures.

1. Philippe GOULARD donne les informations suivantes :
  - Une visio-conférence de la DGFIP est prévue le 15 octobre 2020 à la mairie pour ceux qui le souhaitent.
2. Patrick PRIMAULT donne les informations suivantes :
  - L'offre d'emploi pour le remplacement de Mme Gilbert a été faite sur « La Territoriale ».
  - Le jardin du souvenir est terminé dans le cimetière
3. Brigitte FERRU donne les informations suivantes :
  - L'accueil de Loisirs est complet pour les vacances de la Toussaint.
4. Patrice BERTHELOT donne les informations suivantes :
  - Compte-rendu de la réunion de la Trame Verte, Bleue et Noire (TVBN).

La séance est levée à 20H45

LE MAIRE,	Philippe GOULARD	Josseline ROBINEAU A donné pouvoir à Philippe GOULARD
Patrick PRIMAULT	Brigitte FERRU	Patrice BERTHELOT A donné pouvoir à Philippe VACHER
Béatrice RAYMOND	Philippe VACHER	Jean-Luc THIBAUDEAU
Cécile BERNARD	Eric FAYS A donné pouvoir à Christian BREMAUD	Nadège POULARD
Anthony MARTINEAU	Céline NEAU	Manon CHATAIGNER A été désigné secrétaire